

vérité des choses avancées comme matières de fait dans le dit protêt et acte notariés de la signification d'avis; et l'on accordera la même confiance à toutes les copies qui
 5 seront attestées en la même manière, comme à de vraies copies de la minute du protêt et de la signification restant dans le greffe du notaire qui aura fait le protêt.

XVII. Et qu'il soit statué, que l'endosseur
 10 et la personne à qui sera payable aucun billet promissoire négociable, payable à demande par le porteur, ne seront nullement responsables pour le montant envers le pos-
 15 sesseur du dit billet pour une période ou un temps plus long que trois mois, à compter de la date du dit billet, à moins que le pos-
 20 sesseur du dit billet ne l'ait fait dûment protester pour non-paiement à l'expiration des dits trois mois à compter de la date du dit
 25 billet, et avis du dit protêt sera dûment donné à l'endosseur et à la personne à laquelle il sera payable.

Colui à qui sera payable etc., un billet promissoire sur demande, ne sera pas responsable après trois mois de la date du billet, à moins qu'il ne soit protesté, etc.

XVIII. Et qu'il soit statué, que toute
 25 lettre de change et billet promissoire, payables en un certain lieu spécifié dans les limites d'aucune cité, ville ou village, ou
 30 autre lieu dans cette province, seront, lors de l'échéance, présentés pour paiement au dit lieu spécifié; et toute lettre de change
 35 et billet promissoire faits payables généralement seront, à leur échéance, présentés à l'accepteur des dites lettres ou au promet-
 40 teur du dit billet, personnellement ou à son domicile, bureau ou lieu ordinaire d'affaires;
 ou si le dit billet ou la dite lettre, fait payable généralement, ne peut pas être présenté pour paiement à l'accepteur ou prometteur
 comme susdit, par suite de son absence ou parce qu'on ne lui connaît pas de domicile,
 40 de bureau, ou de lieu d'affaires à ou dans l'endroit où a été datée l'acceptation ou le billet, alors la présentation pour paiement d'aucune
 lettre de change ou billet sera à toutes fins et intentions quelconques bonne et valide si

Les lettres de change payables en un lieu spécifié seront présentées pour paiement en ce lieu.